

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 11 juillet 2008

n° 2

page 1/3

Rapporteur : **Monsieur Jean-Pierre ABELIN**

OBJET : Formation des commissions internes

Mesdames, Messieurs,

VU l'article 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la formation des commissions disposant : « *Le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres. (..) Dans les communes de plus de 3500 habitants, la composition des différentes commissions (...) doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.* »

CONSIDERANT que pour le bon fonctionnement de la vie municipale, il convient de créer des commissions municipales qui examineront les affaires qui leur sont soumises, émettront de simples avis ou formuleront des propositions.

Le Maire soumet au conseil les commissions suivantes et leurs membres :

COMMISSION GENERALE DES FINANCES

Vice-Président : Jacques MELQUIOND

Composée de l'ensemble des membres du Conseil municipal.

COMMISSION DEVELOPPEMENT LOCAL –

Composée de 9 membres :

- Vice-président : Philippe MIS
- Membres :
 - * , Maryse LAVRARD
 - * Gilles MAUDUIT,
 - * Jean- Michel MEUNIER,
 - * Corine FARINEAU,
 - * Séverine TAVERNIER,
 - * Catherine BARRAULT
 - * Michel GUERIN
 - * Gilles MICHAUD.

Ayant pour objet : urbanisme, dénomination des rues, logement, rénovation urbaine, voirie, aménagement urbain, accessibilité, commerce, artisanat, tourisme, sécurité routière.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMISSION VIVRE ENSEMBLE

Composée de 14 membres :

- Vice-présidente : Maryse LAVRARD
- Membres :
 - * Anne Florence BOURAT
 - * Jean Pierre LARDON,
 - * Jean Claude RIQUIN,
 - * Brahim BENZERGA,
 - * Anthony PROUST,
 - * Ahmed BEN DJILALLI,
 - * Carine MOUTON,
 - * Winifred LECLERC,
 - * Alexandra MAXIMINO,
 - * Béatrice ROUSSENQUE,
 - * Laurence AUMON,
 - * Cyril CIBERT,
 - * Marie-Hélène DAYDET.

Ayant pour objet : Culture, sports, Jeunesse et animation des quartiers, prévention, médiation, éducation, petite enfance.

COMMISSION DEVELOPPEMENT DURABLE

Composée de 12 membres :

- Vice-présidente : Evelyne AZIHARI
- Membres :
 - * Laurence RABUSSIÉ,
 - * Dominique CROCHARD,
 - * Françoise BRAUD,
 - * Nelly CASSAN-FAUX,
 - * Valérie CHAMPION,
 - * Jean-Pierre LARDON,
 - * Hubert PREHER,
 - * Winifred LECLERC,
 - * Jean Claude MONAURY,
 - * Guy GRATTEAU
 - * Saul FERREIRA

Ayant pour objet : environnement, eau, cadre de vie, santé, sécurité civile, technologies de l'information.

COMMISSION DES MARCHES ET TAXIS

Composée de 3 membres :

- Vice-présidente : Corine FARINEAU
- Membres :
 - * Gilles MAUDUIT
 - * Jean Pierre LARDON

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de la création des commissions internes précitées et désigne les membres indiqués ci-dessus pour y participer.

UNANIMITE

CERTIFIE EXECUTOIRE

Par le maire de CHATELLERAULT

Transmis à la Sous Préfecture

Le 30.07.08 n°8425

Publié en mairie

Le 17.07.08

La 1^{ère} adjointe

Maryse LAVRARD